**Dossier structuré de candidature – Prix Enseignement Université de Fribourg**

|  |  |
| --- | --- |
| **Catégories** | **A remplir pour la soumission** |
| Nom de l’enseignant-e ou des membres de l’équipe d’enseignant-e-s ; |  |
| Soumis par (indiquer les noms et si étudiant-e-s ou enseignant-e-s) |  |
| Faculté d’appartenance |  |
| Branche-s d’enseignement |  |
| Insertion du cours ou de l’activité dans le programme |  |
| Titre du cours ou de l’enseignement |  |
| Semestre d’enseignement |  |
| Modalités d’évaluation |  |
| Langue-s d’enseignement |  |
| Niveau du cours (bachelor, master, autre) |  |
| Type de cours (cours, séminaires, proséminaires, laboratoires, etc.) |  |
| Nombre d’étudiant-e-s auquel l’enseignement s’adresse |  |
| Objectifs poursuivis |  |
| Argumentaire basé sur les critères d’évaluation décrits dans le Règlement (art.8), en particulier :   * Caractère excellent et innovant de l’enseignement par rapport aux thèmes et aux méthodes ; * Intérêt pédagogique des activités d’enseignement ou d’évaluation des apprentissages ; * Plus-value de l’enseignement pour la communauté universitaire | 1. 2 pages, à insérer à la page 2 |
| Manière dont les moyens financiers du prix seront utilisés en cas de gain |  |

**Date :**

**Signature(s)**

**Insérer ici l’argumentaire pour la candidature**

**Documents à joindre pour le dépôt du dossier de candidature :**

* Lettre de candidature présentant l’enseignant-e ou le groupe d’enseignant-e-s sous la forme d’un document de deux pages maximum ;
* Dossier structuré de candidature dûment rempli de quatre pages maximum ;
* Evaluation de l’enseignement effectuée par les étudiant-e-s.

**Critères d’évaluations**

Afin de constituer le dossier de candidature, nous vous invitons également à prendre connaissance de l’Art. 8 (« Critères d’évaluation ») du *Règlement Prix enseignement.*

Dans le but d’homogénéiser et d’améliorer la procédure d’évaluation des candidatures, les termes d’excellence et d’innovation ont été définis :

|  |  |
| --- | --- |
| Excellence | Innovation |
| * Compétences de l’enseignant-e * Qualité du contenu de l’enseignement * Enseignement centré sur les étudiant-e-s * Evaluations des étudiant-e-s | * Utilisation de pratiques innovantes pour améliorer les apprentissages (F. Cros, 2019) * Il peut s’agir de méthodes d’enseignement nouvelles ou alternatives ou améliorées avec et /ou sans utilisation du numérique et / ou interdisciplinaire. * L’innovation doit être comprise dans le contexte de l’enseignement à l’Université de Fribourg. |

**Procédure de candidature et décision d’attribution du Prix**

En complément de l’Art. 7 (« *Procédure de candidature et décision d’attribution du Prix* ») du *Règlement Prix enseignement,* nous tenons à préciser deux points :

* Aucune correspondance ne sera échangée suite à la décision du jury.
* Il ne peut y avoir qu’un-e lauréat-e pour le prix, mais le jury décide aussi d’une *shortlist*. Après approbation du Rectorat, les candidat-e-s se trouvant sur la *shortlist* seront informé-e-s.